

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département de la Guadeloupe

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agent technique des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département de la Guadeloupe).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PRÉVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **30 décembre 2022.**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

L'agent technique exercera une activité de gardiennage qui consiste à assurer de manière continue la garde de l'immeuble et la surveillance des locaux situés à Morne Caruel aux Abymes.

La garde effective s'exerce de jour (hors temps de pause) et se complète d'une astreinte de nuit (période pendant laquelle le gardien, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'administration, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir).

En contrepartie de cette obligation de garde permanente, un logement est mis à la disposition du gardien pour nécessité absolue de service.

Cette activité suppose une vigilance toute particulière dans l'application des consignes. A ce titre, le gardien doit être associé le plus étroitement possible à la vie sociale et administrative du site, cette intégration facilitant la reconnaissance des missions.

La mission du gardien comporte également des attributions de gestion et des tâches liées aux risques climatiques.

Le gardien-concierge peut également se voir confier des activités secondaires.

Les activités principales sont :

- la sécurité des accès (salles, hall d'entrée, bureaux, sous-sol, parking ...),
- la sécurité incendie,
- la gestion des incidents (effraction, détérioration, menace d'agression, appel télésurveillance, accueil des forces de l'ordre...),
- les risques climatiques,
- l'attribution de gestion.

Les activités secondaires sont :

- l'entretien,
- la maintenance,
- la manutention et le soutien logistique.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront envoyer leur dossier de candidature au service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de la Guadeloupe à l'adresse suivante :

DRFiP de la Guadeloupe - Pôle Pilotage et Ressources – Division des ressources humaines - ZAC Bologne – Calebassier - 97100 BASSE-TERRE

A l'attention de Madame Colette DINMAHOMED.

ou par messagerie : drfip971.pilotageressources@dgifp.finances.gouv.fr
(*objet : candidature agent technique emploi gardien concierge*).

pour constituer leur dossier de candidature.

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);

- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques de la Guadeloupe est fixée au **3 novembre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques de la Guadeloupe est fixée au 27 novembre 2022 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.